

Gestion 2022

1045

Le Président de la commune de Larache

- Vu le dahir n° 1-15-85 du 20 Ramadan 1436 (07 juillet 2015) portant promulgation de la loi organique n°113.14 relatives aux communes.
- Vu le décret n° 2.17.451 du 04 Rabii I 1439 (23 Novembre 2017) portant règlement de la comptabilité des communes et des établissements de coopération intercommunale
- Vu la délibération du conseil de la commune de Larache en date du 10/02/2022.

ARTICLE PREMIER : Il est ouvert au budget de la commune de Larache au titre de la Gestion 2022 un crédit de : **Un million sept cent sept mille deux cent soixante dhs ,23 cts (1 707 260 dhs, 23cts)** sous les rubriques de la deuxième partie ci-après :

CODE BUDGETAIRE					NATURE DE DEPENSES	MONTANT
Chap	Art	Prog	prj/act	Ligne		
10	10	10	10	14	Droits et taxes liés aux acquisition immobilières	336.632,00
10	10	10	20	13	Matériel technique et matériel de l'audiovisuel	78.061,23
10	10	10	20	14	Acquisition de matériel informatique et logiciels	200.000,00
20	30	30	10	22	Construction d'une morgue	892.567,00
50	30	30	30	33	Participation de la commune aux travaux de construction d'un espace de la mémoire historique de résistance de la libération	200.000,00
<u>TOTAL</u>						<u>1.707.260 ,23</u>

ARTICLE DEUX : les dépenses correspondantes seront gagées par une recette d'égale importance à inscrire à la deuxième partie du budget sous la rubrique :

Chp.50-art.10-ligne. 12 : Excédent de l'année précédente.

ARTICLE TROIS : l'ordonnateur du budget de la commune de Larache et le trésorier intéressé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente autorisation.

Le président de la
commune de Larache

visa n° : 19 du : 12 1 AVR 2022
Le Gouverneur de la Province de Larache



Le Président de la Commune
de Larache

Signé : Abdelmoumen

Pour Le Gouverneur et P
Le Secrétaire Général :
Abdelkader MATROUGU



El Alamine BOUASSAM